

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 Septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux le Quatorze septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, convoqué le neuf septembre, s'est réuni au foyer rural, sous la présidence de Monsieur Raymond DEGRYSE, maire.

Etaient présents : Nelly CHARDON, Margarida RODOT, Aline CHARDON, François COLLET, Julien THOMINET, Marc LE PECHON, Yves ERFORT, Joelle COURTOIS, Raymond DEGRYSE, Michaël BERTRAND

Absent (es) excusé (es) : Michel HUET

Secrétaire de séance : Mr Marc LE PECHON

Modification de l'ordre du jour,

Point 2 Organisation activités foyer rural en présence de celui-ci : Suite à la décision du foyer Rural de ne pas souhaiter intégrer l'activité gym du mardi soir, seul Yves Erfort nous a fait part des raisons de ce choix.

1er point l'ordre du jour : Approbation du compte rendu du 21.07.2022

Le conseil municipal adopte le compte rendu du 21.07.2022.

2ème point de l'ordre du jour : Organisation activité foyer rural pour intégration de l'activité gym du Mardi soir

Yves Erfort nous a fait part des raisons du refus d'intégrer l'activité gym du mardi aux activités rattachées au foyer.

Suite à une étude approfondie et une réunion du bureau du foyer, l'intégration d'une activité sportive se révèle très complexe en raison des risques et responsabilités inhérentes à une activité sportive : Assurance, responsabilité, rattachement à une fédération sportive, consignes administrative de l'association des foyers ruraux, changement de statuts, mise en place d'un règlement intérieur adapté, responsabilité civile, assurance individuelle assurance transport, conditions de recrutement de l'animateur sportif, autorisation musique Sacem, réglementation anti-dopage....

Une association sportive indépendante sera donc créée

Le conseil municipal a voté à 9 voix pour et 1 abstention la mise à disposition gratuite du foyer à l'association à venir le mardi soir. M. Degryse a informé de l'importance en raison des économies d'énergies de limiter le chauffage au maximum lors de cette activité. Toute association communale organisant des manifestations ou événements pour les habitants de Venouse a le droit à la location gratuite de la salle pour la durée de l'activité.

Ce point fait l'objet de la délibération 2022_14_09_1

3ieme point de l'ordre du jour : Délibération M57

La délibération M57 concerne la mise en place du nouveau système de comptabilité des communes de moins de 3500 habitant qui doit être mise en place début janvier 2023 et qui deviendra obligatoire au plus tard au 1er Janvier 2024. Nous souhaitons la mise en place au plus vite afin de donner la possibilité de formations à la secrétaire de Mairie.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte la mise en place de la nomenclature budgétaire M57 développée.
- Conserve un vote par nature et chapitre globalisé à compter du 01/01/2023
- Calculera l'amortissement des subventions d'équipements versées au prorata temporis et des frais d'études non suivis de réalisations
- Autorise le maire à signer tous les documents permettant l'application de la délibération.

Ce point fait l'objet de la délibération 2022_14_09_2

4ieme point de l'ordre du jour : Délibération numéros de rue

En raison des nouvelles constructions rue de la ferme, le conseil municipal a créé les numéros de rue suivants :

- N°18 Construction Parcelle N°269
- N°20 terrain Parcelle 270
- N°22 construction parcelle 271

Cela va permettre la mise en place des boîtes aux lettres correspondantes par la poste.

Ce point fait l'objet d'un arrêté 2022_05_10

5ieme point de l'ordre du jour : Affaires diverses

La Plaque

- Le foyer rural sera nommé après vote au prochain conseil municipal. J. Courtois et F.Collet s'occupent d'obtenir un devis correspondant à une plaque commémorative ,qui sera apposée au foyer, afin de faire des propositions au conseil municipal.
- Mr Le maire nous informe qu'un jeune alternant de 14 ans a été pris en stage pour observer et se former à l'activité de cantonnier avec Christophe pendant 8 Semaines.
- Réunion recensement aura lieu en Janvier 2023 avec un agent recenseur. Mr Le Maire à contacté Maud HENRY qui connaît bien les habitants et qui a déjà participé au recensement et le conseil municipal la remercie et accepte sa candidature .
- Les lettres du monument aux morts vont être rénovées pour un prix de 600 euro.
- Dossier sécheresse pour demande de reconnaissance catastrophe naturelle va être préparé par la mairie il est important que les habitant concernés déposent leur demande en mairie.
- Panneau Pocket : si des personnes ou associations souhaitent publier un message d'intérêt collectif il conviendra de contacter la mairie.
- Pour des demandes de de changement d'emplacement de boîtes Cidex il conviendra de faire parvenir une demande écrite à la mairie pour étude.

- Mr le Maire va contacter Mr Boivin afin de faire repositionner la clôture du chemin de la commune, les modifications n'interviendront qu'une fois la terre assouplie pour permettre de planter les poteaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures et 30 minutes.

Le Maire
Raymond DEGRYSE

Le secrétaire de séance
Marc LE PECHON



Raymond Degryse

Marc Le Pechon

NOM	SIGNATURE
FRANCOIS COLLET	<i>[Signature]</i>
MICHAEL BERTRAND	<i>[Signature]</i>
ALINE CHARDON	<i>[Signature]</i>
NELLY CHARDON	<i>[Signature]</i>
JOELLE COURTOIS	<i>[Signature]</i>
YVES ERFORT	
MICHEL HUET	ABSENT EXCUSÉ <i>[Signature]</i>
MARGARIDA RODOT	<i>[Signature]</i>
JULIEN THOMINET	<i>[Signature]</i>
LE PECHON Marc	<i>[Signature]</i>